

14 juin 2018,

1. Approbations des projets de PV des réunions du CHSCT des :
  - a. 30 novembre 2017 – chsct 42 (Pour avis)
  - b. 22 février 2018 – chsct 43 (Pour avis)
  - c. 05 avril 2018 – chsct 44 (Pour avis)
2. Rapport d'Enquête pour l'URAFPA - Unité de Recherche Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux (Pour avis)
3. Rapport du Conseiller à la sécurité pour les Transports de marchandises dangereuses - TMD (Pour avis)
4. Démarche télétravail (Pour avis)
5. Modification du règlement intérieur de l'Université de Lorraine : dispositions relatives au « bizutage » (Pour avis)
6. Vidéo protection d'une partie des locaux de l'agence comptable de l'Université de Lorraine (Pour avis)
7. Synthèse CLHSCT - Commissions Locales d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - sous réserve (Pour information)
8. Nouvelle composition du groupe de travail Communication CHSCT - (Pour avis)
9. Suivi des Accidents 2018 (Pour information)
10. Synthèse des fiches issues des Registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
11. Suivi des Avis du CHSCT (Pour information)

Le Président souhaite la bienvenue à Françoise Cornat, nouvelle directrice de la DHSE et conseillère de prévention du Président.

Cette direction va se réorganiser, il y a des départs en retraites et certaines missions seront redéfinies. Le nouvel organigramme sera présenté au CHSCT d'octobre. La réorganisation prévue de la direction des partenariats passera également par les instances.

Deux accidents de service nous sont relatés en début de séance :

- Un accident vasculaire cérébral d'un post doctorant dans le laboratoire du professeur P. Lacolley sur le campus santé. Un groupe de parole dans le labo a été mis en place dans cette structure.
- Un accident mortel à l'ENIM en fin d'après-midi vers 18h30 lors du barbecue de fin d'année des étudiants. Un personnel de cette composante qui y assistait s'est heurté la tête sur un banc en tombant. Les premiers soins ont été donnés par un étudiant SST, puis le collègue a été pris en charge par les secours et a d'abord été transporté à l'hôpital de Mercy. Son état a nécessité une évacuation d'urgence à Nancy où il est décédé peu de temps après. Le lendemain de l'accident la DHSE et le Dr Mayeux se sont

rendus sur place pour recueillir les premiers témoignages sans savoir que le collègue allait décéder plus tard. Vos représentants SNPTES ont demandé à s'associer à la DHSE pour faire une enquête.

Retour sur l'accident Cetelor/IAM de l'année dernière : Il serait avéré qu'un dépôt de plainte soit fait, l'assurance de l'UL est sollicitée. La machine sera remise en service quand tous soupçons seront levés.

La source radioactive de l'IJL qui avait disparu l'été dernier a été retrouvée le 22 mars dernier à la déchèterie de Lesmenil dans un camion en provenance de la déchèterie de Fléville/Ludres qui a sonné au portique. Elle a été récupérée par l'IJL.

Réapparition des puces à Lionnois : Nous avons débattu lors de ce CHSCT des mesures à prendre ainsi que les précautions pour le traitement en cours. Les membres du CHSCT n'ont pas été écoutés puisque le lendemain de notre CHSCT, sur le site Lionnois des personnels ont fait de nombreux malaises nécessitant l'intervention des pompiers et des hospitalisations.

### **Restitution de l'enquête « URAFPA »**

L'administration reconnaît que des personnels sont encore en souffrance malgré la fin de l'enquête. Le président reconnaît certaines erreurs de l'établissement, le conseil scientifique avait mal évalué les besoins des collègues de cette structure.

Les personnes touchées de près ou de loin par cette enquête peuvent nous solliciter afin que nous leur expliquions et les conseillons pour la suite.

Deux signalements sont déjà remontés à l'équipe politique de l'UL après ce CHSCT.

**Le SNPTES reste extrêmement vigilant pour l'ensemble des visites ou enquêtes CHSCT réalisées sur des RPS.**

Une restitution aux équipes de directions sera faite ainsi qu'aux personnes qui ont souhaité être entendues.

## Rapport annuel du conseiller TMD

C'est le premier rapport de l'UL. Les actions futures ont été présentées. Dans premier temps un focus sur les déchets sera fait.

En 2019 GPUC sera utilisé pour le transport des matières dangereuses et le contrôle des transporteurs.

Avant 2021 il faudra un focus sur le magasin central et son dégroupage.

### Démarches télétravail

Elle a été présentée par la VP RH et Isabelle Arnould.

C'est un enjeu social dans le cadre de la QVT. Cette procédure nécessite d'être encadrée.

A partir de janvier 2019 la phase d'expérimentation débute. Vos représentants SNPTES ont redemandé à la direction qui prendra en charge le coût de l'informatique et autres dépenses des télétravailleurs : il nous a été confirmé que les composantes paieraient avec toutes les réserves que cela suppose.

N'hésitez pas à nous solliciter si votre demande n'aboutit pas.

Le mercredi reste un jour non télétravaillé dans la phase d'expérimentation.

**Nous ne voulons pas que cette expérimentation devienne pérenne sans une étude approfondie et des renégociations si besoin est.**

### Vidéo protection agence comptable

Elle est nécessaire pour sécuriser l'espace autour du guichet, de la caisse sur le site libération pour la sécurité des biens et personnels. Le dispositif a 3 cameras sans captation audio. Les images ne sont pas visibles en direct.

Point sur les CLHSCT (sous réserve)

Reporté en juillet.

**Nouvelle composition du groupe de travail communication des travaux du CHSCT**

**Comme pour chaque groupe de travail, commission d'enquête ou de visite, au moins un représentant SNPTES vous représente.**

L'université de lorraine attend un règlement ministériel depuis des années.

Le SNPTES n'a jamais attendu pour vous tenir informés. Réglementairement il suffit simplement d'aller demander aux autres universités et au ministère comment ils communiquent, vous avez immédiatement une réponse en utilisant un moteur de recherche.

SNPTES

## 12 juillet 2018, Saulcy, Metz

1. Approbations des projets de PV des réunions du CHSCT des :
  - a. 30 novembre 2017 – CHSCT 42 (Pour avis)
  - b. 05 avril 2018 – CHSCT 44 (Pour avis)
  - c. 14 juin 2018 – CHSCT 45 (Pour avis)
2. Antenne GSM FST Vandœuvre-lès-Nancy (Pour avis)
3. Synthèse CLHSCT - Commissions Locales d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (Pour information)
4. Rapport des visites des « 7 composantes impactées par l'opération Brabois Santé » - sous réserve - (Pour avis)
5. Arbre des causes de l'accident à l'ENIM (Pour avis)
6. Enquête concernant le département LEA – CLSH Nancy (Pour avis)
7. Programme 2018 des visites du CHSCT : complément et révision (Pour avis)
8. Suivi des Accidents 2018 (Pour information)
9. Synthèse des fiches issues des Registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
10. Suivi des Avis du CHSCT (Pour information)

Le DGS préside et excuse le Président qui est avec la Ministre des Sports à Nancy.

Point sur l'intervention des pompiers sur le site Lionnois suite à un traitement pour lutter contre les puces : F. Cornat. a présenté un diagramme des causes et effets.

Point sur la médecine de prévention :

En septembre 2018 dans le bâtiment Simone Veil (Saulcy, Metz), les installations seront terminées.

Cela sera pour Janvier 2019 sur le site des Aiguillettes (FST, Vandoeuvre).

Le but est d'avoir un cœur de médecins sur Nancy et une infirmière sur Lorraine nord. Les médecins interviendront dans le bâtiment Simone Veil, ils n'y seront pas basés. Pour l'instant, l'UL n'a pas encore réussi à recruter un médecin.

Les PV des CHSCT

Le secrétaire administratif du CHSCT n'assurera plus le secrétariat en septembre. Vos représentants SNPTES sont à nouveau intervenus sur les PV : cette fois nous avons pour un même CHSCT 4 versions de PV ...

Nous attendons toujours le PV du 30 novembre 2017...Nous espérons qu'il sera mis au vote au CHSCT du 30 novembre 2018.

Pour le peu de PV mis au vote, nous nous sommes abstenus car ils ne relatent pas toujours les faits.

### 1) Antennes GSM FST : D Husson

Vos représentants SNPTES ont demandé le protocole en cas de travaux sur les toitures car il y a des extracteurs. Normalement il y aurait une procédure à établir avant toute intervention. Face à cette réponse évasive nous avons exigé que les personnels qui interviennent près de ces antennes soient informés de leur présence et de leurs émissions. Il doit y avoir un balisage sur le toit et les exploitants doivent suivre la réglementation qui évolue. Le service technique de site doit faire le nécessaire.

### 2) Point sur les CLHSCT

L'université de Lorraine compte grossièrement 65 laboratoires de recherches et 45 composantes de formations qui devraient au moins avoir par an 2 conseils qui abordent l'hygiène la sécurité et les conditions de travail ou au moins 2 commissions locales d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. Les PV établis doivent remonter à la DHSE et sont transmis au CHSCT. Nous recevons grosso modo qu'une petite dizaine de PV.

Nous avons eu l'évolution sur 3 ans. Elle montre une légère progression de leur mise en place, mais c'est encore trop faible.

Nous comptons sur vous pour les faire se réunir, les faire vivre et s'il n'en existe pas n'hésitez pas à solliciter vos structures pour qu'elles les mettent en place.

En septembre 2018, nous devrions avoir un espace de stockage pour ces PV. Demande du SNPTES : La DHSE s'occupe du placement du CR sur le serveur et après les CR

### 3) Restitution visite CHSCT déménagements facultés orthodontie, pharmacie, laboratoires impactés et département GBS IUT Nancy Brabois

Vos représentants SNPTES sont intervenus pour nos collègues de la Pacès qui n'ont pas été sollicités lors de cette visite. Dans le nouveau bâtiment, ils n'ont pas de toilettes à l'étage, pas de monte-charge (9 charriots de copies 2 fois par an), le ménage n'est pas fait. Comme à son habitude, notre direction découvrait.

Vos représentants SNPTES sont intervenus sur les conditions de travail du département GBS depuis plus d'un an. Les collègues travaillent dans des conditions indignes; Ils sont pris en sandwich par des travaux en dessous au-dessus d'eux mêlant bruits poussières (amiantés ou

déclenchant de l'asthme). Divers droits de retraits ont été envoyés à la direction de l'IUT. L'UL n'était pas au courant. Pour ce type de situation, merci de nous faire remonter ces situations. Nous avons ré insisté sur le fait que ce département de l'IUT n'avait pas accès aux salles d'enseignements du campus santé et qu'il n'était pas désiré sur ce campus.

Vos représentants SNPTES sont intervenus sur les interrogations des laboratoires de recherches dont le déménagement prévu en juin est reporté à une date ultérieure. Dès le début de l'opération ils n'ont pas été écoutés par la cellule campus de la Direction du Patrimoine Immobilier. Le retard serait dû à la présence d'amiante qui a été découverte. Nous reviendrons sur le document technique amiante que nous devrions tous avoir depuis juin 2018, mais il faut savoir que l'amiante est omniprésente sur le campus santé. Notre administration l'admet.

Les laboratoires restant sur le site Lebrun s'interrogent sur leur isolement (serveur informatique, accueil, livraison des colis, de gaz, enlèvement des déchets, ascenseur, sécurité etc.). Nous n'avons pas manqué de souligner cela à notre administration. Elle pense avoir fait le nécessaire depuis notre visite et tout semble résolu.

Nous sommes à nouveau intervenus sur la transformation d'un monte-charge en ascenseur dans le futur bâtiment A/B réhabilité sur le campus bio-santé. Notre administration découvre et s'étonne de cette possible bévue.

Vos représentants SNPTES sont intervenus sur la clinique dentaire insalubre qui va rester en place. Une convention avec le CHU devrait être mise en place. Une fois celle-ci instaurée, nous reviendrons en CHSCT sur l'état de salubrité de ce lieu.

Vos représentants SNPTES n'ont pas manqué d'évoquer les problèmes de transport pour se rendre sur Brabois actuellement.

#### 4) Accident ENIM

Le SNPTES a participé à l'enquête menée conjointement avec la DHSE et les assistants de prévention de l'ENIM.

Vos représentants SNPTES ont salué le travail des 2 AP de cette école.

Vos représentants SNPTES sont intervenus pour signaler à notre direction que les agents de l'ENIM n'avaient jamais eu de visite médicale obligatoire depuis leur intégration à l'UL et que leurs dossiers médicaux n'étaient pas à la médecine de prévention de notre université



Nous avons également attiré l'attention de nos dirigeants afin qu'ils mettent en place « une cellule de crise » car l'école connaît depuis ce début d'année civile 3 décès dans ses personnels.

### 5) Enquête département LEA sur le CLSH

La commission d'enquête se réunira début septembre. Un représentant SNPTES participera à cette enquête CHSCT.

### 6) Réactualisation des visites

Les visites des locaux des associations étudiantes sont en cours, nous avons insisté pour visiter la ferme expérimentale de la Bouzule.

### 7) Suivi des accidents

Quand vous êtes victimes d'un accident de trajet ou de service, vous devez remplir la fiche sur notre ENT mais aussi vous rapprocher du SNPTES. Trop d'accidents tardent pour être reconnus en accidents de service par notre administration.

### 8) Point sur les fiches registres santé sécurité au travail

Avant leur gestion progressive par le logiciel GPUC (appuyée par le SNPTES), il est nécessaire de nous tenir informés lorsque vous faites remonter vos fiches. Depuis longtemps le SNPTES réclame un suivi de ces fiches ainsi qu'une procédure transparente pour les clôturer.

Durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de ce mois de juillet les membres CHSCT du SNPTES vont participer avec la DHSE à revoir toutes les fiches SST et clôturer celles qu'il était nécessaire et à laisser ouvertes celles non résolues. Ce travail constructif sera fait tous les 6 mois. Il se révélera utile pour accélérer la prise en compte de fiches datant de 2014...

Exemple de clôture de fiche pour un accident de service (de travail par abus de langage dans la fonction publique). Une fiche SST est faite, une déclaration accident de travail est faite etc...

Une fois la prise en compte et la reconnaissance de l'accident de travail, la fiche SST est close. Par contre les préconisations et les suites de l'accident de travail perdurent et sont mises en place



**L'employeur Public est soumis à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité pour l'ensemble des agents placés sous son autorité.** Ainsi, chaque établissement doit organiser et mettre en place une politique de Santé et Sécurité au Travail à destination de ses agents. Cette obligation découle principalement des textes suivants :

*« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».*  
Article L.4121-1 du Code du travail.

*« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » Article 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires. »*

**Vos élus SNPTES au CHSCT vous souhaitent une bonne reprise après espérons-le d'agréables vacances reposantes et bien méritées :**

Georges BAUDOUIN	<a href="mailto:georges.baudouin@univ-lorraine.fr">georges.baudouin@univ-lorraine.fr</a>	Metz Saulcy
Catherine PABLO	<a href="mailto:catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr">catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr</a>	Nancy CLSH
Pascal COULOMBE	<a href="mailto:pascal.coulombe@univ-lorraine.fr">pascal.coulombe@univ-lorraine.fr</a>	Vandoeuvre
Saidia ANTOINE	<a href="mailto:saidia.antoine@univ-lorraine.fr">saidia.antoine@univ-lorraine.fr</a>	Nancy Carnot
Franck SAULNIER	<a href="mailto:franck.saulnier@snptes-lorraine.org">franck.saulnier@snptes-lorraine.org</a>	Vandoeuvre

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement.

<p><b>Section académique Nancy-Metz</b> <a href="http://snptes-lorraine.org/">http://snptes-lorraine.org/</a></p>	<p><b>Site National</b> <a href="http://www.snptes.fr/">http://www.snptes.fr/</a></p>
---	---